DELIBERATION N° 2022-10-08

# **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~~~~~~

**OBJET**: Convention avec HBA relative à la gestion des infrastructures du complexe sportif

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un juillet deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

#### Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, MARIN Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

### Membres absents excusés avec pouvoir : 5

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Olivier BROCHET GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIN

#### Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

FORAY Gaëlle LYAUDET Stéphane ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'évolution de la gestion du site du complexe sportif en relation étroite avec HBA et la délibération n°2022-109 autorisant la signature de la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » à Haut-Bugey Agglomération pour l'exercice de sa compétence d'exploitation du Centre Européen de stages et séjours sportifs.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20220727-DE-2022-10-08-DE Date de télétransmission : 28/07/2022 Date de réception préfecture : 28/07/2022 Monsieur le Maire présente le projet de convention visant à fixer les modalités de gestion entre les 2 collectivités pour l'entretien des abords et la tonte des espaces verts du complexe sportif, sis rue des Lésines à Plateau d'Hauteville.

Le contenu des missions réalisées par le service technique de Haut-Bugey Agglomération pour le compte de la commune sont les suivantes :

- Tonte des espaces verts liés aux équipements sportifs communaux situés sur le complexe Gymnases couverts Roger Bontemps et Amélie Goudjo 2 parkings situés rue des Lésines, contigus au CE3S Terrains de tennis Terrains de pétanque. Ces espaces sont déterminés dans un plan joint en annexe,
- Tonte des terrains en gazon de la Plaine des Jeux comprenant le terrain d'honneur de football, les terrains de football de la Plaine des Jeux, le terrain de rugby.,
- La gestion de l'arrosage des terrains en gazon,
- Le traçage des terrains, la mise en place des équipements sportifs nécessaires aux activités se déroulant sur les terrains pour le compte de l'ensemble des utilisateurs.,
- Les opérations d'entretien courant des terrains en gazon,
- Le premier niveau de maintenance du bâtiment des tribunes-vestiaires de football,
- L'application et mise en œuvre des mesures d'ordre public prises par la commune sur les terrains en gazon,
- Le déneigement des cheminements piétons d'accès aux équipements (hors stationnements et voiries d'accès).

### Ces prestations ne comprennent pas :

- L'entretien des haies, arbres et massifs fleuris du complexe,
- Les travaux d'entretien et de maintenance des voiries et cheminements,
- L'entretien et la maintenance des systèmes d'arrosage des stades,
- Les travaux nécessitant une compétence spécialisée, des matériels particuliers ou des moyens humains dont l'Agglomération ne serait pas détentrice,
- La fourniture des matériaux ou matériels de réparation pour le bâtiment vestiaires-tribunes, ainsi que des équipements liés aux activités sportives.

En outre, Haut-Bugey Agglomération pourra faire appel au renfort des équipes de la commune de Plateau d'Hauteville pour :

- L'évacuation de déchets verts en quantité importante, par la mise à disposition d'une benne,
- L'installation de buts de football et rugby avec l'aide d'un engin de levage,
- La gestion de l'arrosage selon la période et les besoins des terrains.

## Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la convention relative à la gestion des infrastructures du « Complexe sportifs » avec Haut-Bugey Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20220727-DE-2022-10-08-DE Date de télétransmission : 28/07/2022 Date de réception préfecture : 28/07/2022